

DEC141311DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC110220DR05 du 17 janvier 2011 portant nomination de Mme Christelle Le Moullec aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC132825DR05 du 2 septembre 2013 portant nomination de Mme Sabine Barbut aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC141310DAJ portant nomination de Mme Ana Claudia Fonseca Brefe aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 susvisée, les termes : « Mme Sabine Barbut, chargée des affaires générales, » sont remplacés par les termes : « Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, ».

Art. 2. – Il est inséré dans la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 susvisée un article 2 bis ainsi rédigé :

« **Art. 2 bis** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional, et de Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Sabine Barbut, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception

des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions. »

Art. 3. – A l'article 3 de la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 susvisée, après les termes : « M. Philippe Cavelier, délégué régional, » sont ajoutés les termes : « et de Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, ».

Art. 4. – Il est inséré dans la décision DEC140846DAJ du 28 février 2014 susvisée un article 3 bis ainsi rédigé :

« **Art. 3 bis** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional, et de Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visée à l'article 1.3, dans la limite de ses attributions. »

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2014

Alain Fuchs